

Le dit Contrat veuve par led. d'auval le 14^e -
avril 1697. Invent. Sillé au d. aurillac le 11^e
juin au d. au, et de pour tous droits legitime
que lad. agnes de delles pourroit pretendre sur
Lend. biens de led. pere et mere revenue
Lend. sommes a celle de cent vingt
Liers, de laquelle led. gros comme bien
contenu es payes acquitte led. de delles
son beau frere, apuie & promett obli
Thoumar & une four & faire es presance
Joseph Beaufort, escurier leigneur m. tournai
Louis d'aurillac qui ont signe avec les
parties es moy gevand broz

Delles - Beaufort

Leigneur

Delon

No^u Royal
Apropos mere

on le a aurillac le 4^e juillet 1725
Mlle pour roger de xxij sols